

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Mireille TOURAILLES
MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Guillaume PIC, Yohan FELICIEN, Olivier PLANARD, Geert SCHILTMANS

Madame Pascale GERVAIS BORDIER a donné procuration à Madame Sylvie FEUILLADE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Comptes de Gestion 2019 : Commune, Assainissement
- Adoption du Compte Administratif 2019
- Adoption du Compte Administratif 2019 du service assainissement
- Affectation du résultat
- Affectation du résultat du service assainissement
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 février 2020 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Comptes de Gestion 2019 : Commune, Assainissement :

A) Comptes de Gestion 2019 Commune (2020/0006)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

B) Comptes de Gestion 2019 Assainissement (2020/0007)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

III. Adoption du Compte Administratif 2019 (2020/0008) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	75 461,53	219 050,88
RECETTES	411 816,88	226 218,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	336 355,35	7 167,92
RESULTAT REPORTE EX.2018	- 67 385,01	52 425,37
RESULTATS CUMULES AU 31.12.19	268 970,34	59 593,29
RESULTATS DE CLOTURE		328 563,63
RESTES A REALISER DEPENSES	230 180,00	
RESTES A REALISER RECETTES		

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Adoption du Compte Administratif 2019 Service Assainissement (2020/0009) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du service assainissement dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	27 017,53	27 051,49
RECETTES	23 750,59	41 915,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 266,94	14 863,70
RESULTAT REPORTE EX.2018	34 611,07	43 976,51
RESULTATS CUMULES AU 31.12.19	31 344,13	58 840,21
RESULTATS DE CLOTURE		90 184,34
RESTES A REALISER DEPENSES	0	
RESTES A REALISER RECETTES	0	

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

V. Affectation du résultat (2020/0010) :

Après avoir entendu le compte administratif 2019, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 59 593,29 euros le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 59 593,29 €.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Affectation du résultat du service assainissement (2020/0011) :

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du service assainissement, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 58 840,21 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 58 840,21 €.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.